

**Question urgente**  
**de Mme Patricia Van Walle**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la fin des emplois APE »**

**Question urgente**  
**de M. Jean-Paul Bastin**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « l'annonce de M. le Ministre relative à la**  
**réforme APE »**

**Question urgente**  
**de Mme Dorothée De Rodder**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la fin annoncée du dispositif APE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Van Walle, sur « la fin des emplois APE » ;
- M. Bastin, sur « l'annonce de M. le Ministre relative à la réforme APE » ;
- Mme De Rodder, sur « la fin annoncée du dispositif APE ».

La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

**Mme Patricia Van Walle** (PTB). – Monsieur le Ministre, vous venez d'annoncer la fin du dispositif APE au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Les APE, ce sont des éducateurs, ce sont des aides-soignantes, ce sont des employés communaux ; ce sont des personnes qui font tourner des services essentiels chaque jour.

Aujourd'hui, avec votre mesure, ces travailleurs craignent pour leur emploi, mais aussi pour l'avenir des services qu'ils rendent à la population. Cette nouvelle mesure s'ajoute à toutes les autres mesures que vos partis, MR et Engagés, font subir aux travailleurs depuis plus de deux ans. Je pense, notamment, à un autre niveau de pouvoir, à la taxe sur les pensions.

**M. le Président.** – La parole est à M. Maillen.

Quand on parle de réformer plus de 1 milliard d'euros d'aides à l'emploi, les craintes de ces travailleurs sont totalement fondées. Pouvez-vous

garantir aujourd'hui qu'aucun emploi ne sera détruit par votre réforme ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Jean-Paul Bastin** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le Belga est tombé : c'est la fin – ou plutôt la transformation – du dispositif APE. Les aides à l'emploi seront intégrées dans des politiques sectorielles, et ce, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Selon que l'on parle de suppression ou de transformation, cela n'a pas la même signification ni la même sensibilité puisque nombre d'associations, de communes, de crèches et d'écoles ont recours à ces dispositifs depuis de très nombreuses années.

Quelles campagnes de communication vont être mises en place pour essayer de rassurer au maximum, clarifier ce qu'il y a et ce qu'il n'y a pas derrière cette réforme, et s'assurer que cela se passe dans la meilleure communication, plus claire et moins anxiogène, et la meilleure adhésion ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder** (PS). – Monsieur le Ministre, la fin du dispositif APE engendre la réaffectation de 1,2 milliard d'euros et pose nombre de soucis quant à la réaffectation de ces financements.

Quels sont les critères précis de réaffectation ? Prévoyez-vous des garanties pour la continuité des emplois et des services ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vais tenter, en trois minutes, de parler d'une réforme ambitieuse.

Il est clair que le dispositif tel qu'il existe aujourd'hui prendra fin le 1<sup>er</sup> janvier 2027, avec une période transitoire possible au 1<sup>er</sup> janvier 2028, voire prolongeable d'un an encore au 1<sup>er</sup> janvier 2029. Le décret adopté par le Gouvernement se base sur des critères : critères de simplification, de justice, d'équité, de transparence, de gouvernance, mais aussi de soutien pérenne à toute une série de secteurs. En effet, il est vrai que le système APE a été dévoyé dans le temps par rapport à un plan de résorption du chômage, par rapport à un soutien à des personnes plus éloignées du marché du travail, et est devenu une aide structurelle à toute une série de secteurs.

Je veux être rassurant par rapport aux employeurs. Nous sommes en discussion permanente avec l'UNIPSO pour le secteur non marchand et avec l'Union des villes et communes – nous travaillons sur

un cadastre précis, puisqu'il y aura un transfert des masses budgétaires par ministre compétent. Je veux transférer, en tant que ministre de l'Emploi, ces compétences aux ministres fonctionnels. Dans un deuxième temps, il appartiendra à chaque ministre fonctionnel de venir avec des décrets ou des réglementations par rapport à l'attribution sur base des critères principaux que je viens de donner. Pour certains secteurs, cela prendra peut-être un peu plus de temps. C'est pour cela qu'il y a une période transitoire et c'est pour cela aussi qu'il y aura une période de lissage dans le temps, une fois que la réforme sera mise en œuvre dans chaque secteur, et ce, pour ne pas perturber ou pénaliser un secteur ou certains employeurs.

Je peux vous rassurer : aujourd'hui, la concertation est bien présente. On travaille sur le cadastre avec l'Union des villes et communes, l'UNIPSO et l'ensemble des ministres, y compris les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, nous avons décidé de soutenir les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Nous sommes donc en discussion avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour voir, juridiquement, la manière dont on pourra procéder à ce transfert fonctionnel qui passera probablement par un accord de coopération.

On peut rassurer aussi sur la concertation avec l'ensemble des secteurs, l'ensemble des villes et communes et des CPAS, bien évidemment. C'est une réforme qui prendra, certes, un certain temps, mais c'est le premier pas qui est franchi aujourd'hui – je l'ai dit et je le rappelle – en concertation avec l'ensemble des secteurs.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Van Walle.

**Mme Patricia Van Walle** (PTB). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Vous justifiez votre réforme – c'est bien gentil –, mais ce n'est pas ce que les travailleurs attendent. Je vous ai demandé des garanties pour les emplois APE, mais vous n'en donnez aucune. Vous avez déjà essayé par le passé de détruire les APE et, à l'époque, la résistance des travailleurs vous avait obligé à reculer. Cette résistance sera de nouveau au rendez-vous dans les semaines et les mois à venir ; avec le PTB, on sera là pour la soutenir. Je ne connais peut-être pas bien le ministre, comme vous m'avez dit l'autre jour en commission, mais vous ne connaissez pas bien la classe travailleuse.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Jean-Paul Bastin** (Les Engagés). – Je retiens, principalement, trois mots : transition, transfert et concertation. Transition puisque, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2027, une période de lissage est possible au 1<sup>er</sup> janvier 2028, voire au 1<sup>er</sup> janvier 2029 pour atténuer certaines situations. Transfert vers les ministres fonctionnels pour avoir la plus grande lisibilité vis-à-vis

des différents secteurs et missions concernés. Troisièmement, concertation – vous avez insisté, et je le fais également – avec les secteurs, à savoir ceux de l'UNIPSO, que ce soit l'Union des villes et communes ou la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous resterons évidemment pleinement attentifs et mobilisés par rapport à cette réforme importante.

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – À l'instar de mon collègue, M. Bastin, je retiens trois concepts. Il n'y a pas de simplification dans cette nouvelle réforme, ce qui est dommage puisque vous en faites un mantra. Il s'agit plutôt d'une revanche sur 2017 relativement assumée. Visiblement, la cible est toujours la même, à savoir les pouvoirs locaux. Le risque, c'est un démantèlement des services publics. C'est à vous de nous montrer le contraire puisque vous vous voulez rassurant sur la concertation. Dès lors, on attend.

### **Question urgente de Mme Bénédicte Linard**

**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « l'action du Gouvernement par rapport à  
la surconsommation d'antidépresseurs »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'action du Gouvernement par rapport à la surconsommation d'antidépresseurs ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, dans leur dernière étude, la Mutualité chrétienne et l'UGent ont établi une consommation globale accrue d'antidépresseurs en Belgique, surtout dans la durée. Cela touche particulièrement les personnes sous statut BIM et les femmes. En outre, ce sont de plus en plus souvent des généralistes qui prescrivent ces médicaments.

Ceci pourrait être le signe d'une bonne confiance dans la première ligne de soins, mais aussi peut-être des manquements de la première ligne psychologique et psychiatrique, soit par manque d'accessibilité financière, soit par manque de disponibilité, vu l'explosion des difficultés en santé mentale.

L'une des recommandations serait de renforcer – potentiellement financièrement – la convention de soins psychologiques qui existe entre le Fédéral et les Régions, laquelle permet d'avoir un remboursement de ces soins psychologiques de première ligne.

Une telle mesure est-elle d'actualité ? Des discussions sont-elles en cours avec le Fédéral ? Allez-vous mettre des moyens supplémentaires ? Sinon, comment faire face, en Wallonie, à cette augmentation de la consommation d'antidépresseurs ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.** – Madame la Députée, l'étude que vous évoquez est très intéressante puisque 14 % des Belges – c'est une photographie de 2023 –, ont déjà consommé au moins une fois des antidépresseurs. Ce qui est intéressant, c'est qu'environ 50 % d'entre eux ont une durée de consommation de plus de 15 mois. L'enjeu n'est pas la quantité, mais bien la longueur puisque, sur 10 ans, les prescriptions d'antidépresseurs ont diminué de 50 %. Il y a donc une évolution.

Non, on ne va pas renforcer la convention de soins psychologiques de première ligne puisque c'est une convention fédérale dotée d'un financement fédéral. Ce n'est donc pas à la Région wallonne de financer cette convention. Par contre, on continue les MUSM – les mesures urgentes en santé mentale – puisqu'on renforce les structures de prise en charge psychiatrique à domicile que vous connaissez. On travaille beaucoup plus en réseau pour limiter les situations de crise, avoir une meilleure accessibilité pour les personnes en crise et, surtout, éviter les hospitalisations.

Pour nous, tout l'enjeu, c'est la maison de repos ; un groupe de travail doit définir, d'ici juin 2026, un référentiel de recommandations pour diminuer la consommation d'antidépresseurs en maisons de repos. Cela passe par un meilleur accompagnement et par la lutte contre l'isolement social, mais aussi par la mise en place d'une réflexion avec les médecins généralistes.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je n'en ai évoqué qu'une seule parce que nous n'avons qu'une minute, mais il existe évidemment différentes pistes utiles. Aujourd'hui, différents publics ont besoin, et bien plus qu'avant, d'avoir accès à une première ligne de soins psychologiques, particulièrement les jeunes.

Il y a un travail à mener là-dessus qui ne peut passer que par un travail de discussion et de collaboration avec les différents étages du pays puisque c'est comme cela en Belgique. Je vous à travailler avec ces différents étages, qu'il s'agisse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Fédéral ou de la Wallonie. Il y a du encore du travail, et l'on a bien besoin de soutenir les jeunes – même si j'ai bien entendu vos remarques sur les maisons de repos – face aux difficultés de santé mentale qu'ils rencontrent aujourd'hui.